

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2016

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, Mme VIAL, MM. VALADOUX, PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, MM. CLAME, BERGERET, Mmes NOYERIE, MOLINA, NEEL, M. GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes CARON, GAULARD et BARDE, M. MALLET.

Pouvoirs :

Mme CARON	qui a donné pouvoir à	Mme BALANDRAS,
Mme GAULARD	qui a donné pouvoir à	M. VALADOUX,
Mme BARDE	qui a donné pouvoir à	M. le Maire,
M. MALLET	qui a donné pouvoir à	M. CHEYNET.

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Madame BALANDRAS est élue à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et annonce qu'il n'a pas fait usage de sa délégation au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT depuis le dernier Conseil.

Puis, il propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 21 novembre, ce qui est fait à l'unanimité, avec les rectifications suivantes : Monsieur BERGERET indique qu'il ne regrettait pas la suppression d'une collecte, mais plutôt le fait qu'elle se passe tardivement. Par ailleurs, il aurait souhaité que son intervention sur l'adhésion de Villard les Dombes au SIEPDS soit reprise. Monsieur le Maire lui répond que sa Présidente devrait venir échanger avec les élus lors d'un prochain Conseil.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Convention relative au centre médico-scolaire du collège

Depuis 2011, Reyrieux participe au fonctionnement du centre médico-scolaire, pour les élèves talançonnais (primaires et grandes sections de maternelle), à concurrence d'un euro par an et par élève, cette somme couvre les frais administratifs (téléphone, affranchissement des courriers, ...), l'achat du petit matériel médical et la mise à disposition de locaux par les services du collège de Reyrieux.

Pour l'année 2016/2017, le nombre d'élèves concernés s'élèverait à 439 (chiffre en cours de vérification) et le Conseil accepte à l'unanimité de participer au fonctionnement du service.

Pour Monsieur BERGERET, la médecine scolaire demeure le parent pauvre de l'éducation nationale et Monsieur CLAME rappelle que le médecin scolaire du secteur a 8 000 élèves en charge. Aussi ne peut-il que se concentrer sur les situations de handicap ou de pathologies graves, tandis que Madame LISBERNEY regrette qu'il n'y ait pas plus de disponibilités pour examiner les élèves de l'enseignement professionnel et notamment agricole.

II. INTERCOMMUNALITE

• Approbation du rapport d'activités 2015 du SIEA

En vertu des dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale, le Conseil municipal doit prendre acte pour l'année 2015 du rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.

Après avoir rappelé que le SIEA est un EPCI uniquement composé de communes, mais que cette situation pourrait évoluer, Monsieur le Maire donne la parole à Vincent VALADOUX. Celui-ci évoque les nombreuses interrogations que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a soulevé, sur la gestion du SIEA, il y a encore un article dans la presse d'aujourd'hui (Saint-Triviers sur Moignans).

Il n'a pas été convaincu par les réponses que le Président du SIEA a pu apporter au rapport très étayé de la CRC. 20h18 : arrivée de Madame NOYERIE.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du seul Syndicat Intercommunal composé exclusivement par des communes et à moins que celles-ci ne participent au financement, il faudra encore patienter avant l'arrivée de la fibre à Reyrieux.

Monsieur VALADOUX indique que les finances n'ont pas été les seules à être pointées du doigt, la gestion des ressources humaines et les choix technologiques ont été également remis en question. Par ailleurs, il n'a pas que de bons retours des communes qui ont choisi de déléguer au SIEA, leur compétence en éclairage public. Pour toutes ces raisons, il ne validera pas le rapport.

Puis, Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier du SIEA, qui n'apporte aucune réponse concrète aux demandes de la commune, notamment sur la reprise du réseau de Numéricable. 20h20 : arrivée de Messieurs CREVAT et DESPRAT.

Très préoccupé par le rapport de la CRC, Monsieur CHEYNET votera contre le rapport 2015 du SIEA et s'étonne que l'on découvre seulement maintenant cette situation. Même le Président du Département semble s'en émouvoir et l'on attend une réaction de la Région.

Monsieur CREVAT note que le territoire départemental est vaste, que les zones d'activités sont très dispersées et qu'une importante mise de fonds préalable pouvait se comprendre. Monsieur BERGERET y voit plutôt une politique aventureuse et qu'il y a trop d'incertitudes pour que lui-même approuve ce rapport.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant la fibre, le SIEA avait un fonctionnement intéressant et utile (cadastre, cimetières) pour les communes. Puis, un échange a lieu sur la possibilité que la création de la ZAC favorise l'arrivée de la fibre.

Par 23 voix contre, 3 abstentions et une voix pour, le Conseil désapprouve le rapport.

• **Convention d'adhésion au groupement d'achats de la CCDSV**

Monsieur le Maire rappelle que l'axe n°1 du schéma de mutualisation prévoyait la création d'un groupement d'achats, pour lequel 3 segments ont déjà été identifiés :

- les fournitures de bureau et les consommables informatiques (3 années),
- les produits d'hygiène hors produits d'entretien (4 années),
- les systèmes d'impression (4 années).

L'adhésion au groupement d'achats est libre pour chaque commune et la participation financière est double : 50 € par commune et par segment, auxquels s'ajoute une part variable en fonction du volume/montant commandé par chaque membre, afin de couvrir les frais de fonctionnement (publicité, ...).

Monsieur EYRAUD s'interroge sur la pertinence des groupements, qui peuvent rendre plus difficile, l'accès à la commande publique pour les fournisseurs locaux. En ce qui concerne les systèmes d'impression, Madame BENNIER rappelle que la maintenance est une question très importante à ne pas négliger.

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de ce groupement d'achats.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

• **Décision modificative n°6**

Depuis le vote du budget et le Conseil municipal du 21 novembre dernier, Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'effectuer des ajustements en investissement, ce que le Conseil valide à l'unanimité, comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
020-01 Dépenses imprévues	17 880,52 €	10226-01 Taxe d'aménagement	18 479,52 €
2188-020-361 Matériel divers (lave-linge EMB)	599,00 €		
	18 479,52 €		18 479,52 €

- **Paiement des investissements avant le vote du budget**

Afin de ne pas pénaliser les investissements et le lancement de travaux en début d'année, l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit la possibilité d'engager dans la limite de 25 % des enveloppes du budget de l'année précédente, des dépenses d'investissement et ce, sans attendre le vote du budget principal de l'année 2017.

Aussi convient-il de préciser sur quelles opérations, cette faculté portera, ce que le Conseil valide à l'unanimité, comme suit :

N°	Opérations	N°	Opérations
361	Matériel divers	478	Eaux Pluviales
398	Eclairage public	482	Matériel roulant
409	Terrains	498	Matériel informatique
450	Ecole Maternelle du Brêt	509	Voirie
451	Ecole élémentaire Jacques Fert	511	Eco quartier
452	Gymnase de Châteaueux	522	Accessibilité
453	Mairie	523	Futur groupe scolaire
460	Plan Local d'Urbanisme		

- **Versement d'un acompte sur les subventions 2017**

Afin d'éviter tout risque de manque de trésorerie pour les associations, il est proposé d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de 2017, cette faculté portant sur 25 % de la subvention de l'exercice précédent et en sachant que le montant définitif sera arrêté à l'occasion du vote du budget, ce que le Conseil valide à l'unanimité, comme suit :

Associations	Montant maximal autorisé	Demande
Association de gestion du restaurant scolaire	21 216 €	15 000 €
Espace Talançonnais	35 198 €	35 198 €
MJC	21 545 €	21 545 €

- **Répartition de la dotation de solidarité 2016 Fraction D**

Pour l'année 2016 et dans l'attente de nouveaux critères de répartition, la fraction D s'élève à 9 173 € (même montant qu'en 2015) et sera attribuée sur la base de 1 365 jeunes de moins de 18 ans (contre 1 341 en 2015), selon le tableau suivant :

Nom de l'association	Nombre de jeunes moins de 18 ans pratiquant une activité régulière au 1 ^{er} janvier 2016 (nombre attesté par les associations)	Les montants proposés (6,72 € par jeune) sont arrondis
Centre Social Espace Talançonnais	549	3 689,00 €
Club Sportif Basket	156	1 048,00 €
Club Sportif Football	61	410,00 €
Compagnie Sladjana Danses du Monde	17	114,00 €
Fraternelle Boule	3	20,00 €
GVT	4	27,00 €
Judo Club	95	639,00 €
MACB	13	88,00 €
MJC	372	2 500,00 €
Tennis Club (baisse notable par rapport à l'année précédente)	53	356,00 €
Volley Club	42	282,00 €
TOTAL	1 365	9 173,00 €

Monsieur CHEYNET rappelle que depuis 2014, le montant antérieur de la fraction D est maintenu et que la commune réitère son choix du reversement intégral aux associations.

Monsieur le Maire reconnaît que si l'on retire la part de l'Espace et de la MJC, il reste à peine un tiers pour les autres associations, ce que Monsieur EYRAUD déplore depuis de nombreuses années et préférerait que l'on puisse redistribuer cette somme aux petites associations.

A l'unanimité, le Conseil valide cette répartition.

• **Renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

Le contrat d'assurance statutaire signé avec la CNP Assurances pour la période 2013-2016, arrive à échéance le 31 décembre prochain. Le centre de gestion de l'Ain a organisé une consultation pour le groupe de communes intéressées et dont Reyrieux fait partie.

Après négociations avec le candidat retenu (la CNP), des propositions ont été faites aux différentes communes, en fonction de leurs statistiques sur cette période en cours. En ce qui concerne Reyrieux, les chiffres n'ont pas été bons sur celle-ci, avec plusieurs accidents du travail, dont certains de longue durée.

Aussi la cotisation pour la période 2017-2020 devrait augmenter (pour mémoire, elle s'élevait à 6,35 % de la masse salariale pour la période précédente) et passer à 10,97 %, soit environ 80 000 € par an. Une mise en concurrence hors groupe, sera lancée en 2017, mais la sinistralité élevée rend son résultat aléatoire.

Par 26 voix pour et une voix contre, le Conseil valide ce renouvellement.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Repas des Anciens : Madame BALANDRAS remercie toutes les bonnes volontés du Conseil et du CCAS, qui ont participé à l'installation, au service, puis au rangement de la salle. Les 170 convives étaient ravis et elle n'a eu que de bons retours. Les visites à leur domicile des personnes de plus de 85 ans ont commencé et cet après-midi, une délégation municipale (élus + CCAS) a rencontré 12 personnes d'origine talançonnaise à Clairval, tandis que Madame BENNIER se rendra à Saint-Bernard pour en voir une autre.

-Boîte à livres : le Lion's Club a proposé l'installation d'une boîte à livres, qui permet à tout le monde d'y déposer ou d'y emprunter des livres. Celle-ci est commandée et devrait être implantée vers Châteaueux d'ici à 2 mois.

-Transports : Monsieur le Maire évoque le récent communiqué de presse du Président de la CCDSV, actant la validation des crédits d'études par le Conseil Régional et l'inscription du projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services) au Contrat de Plan Etat-Région. Les études de faisabilité porteront sur une ligne Trévoux-la Part Dieu et devraient durer 6 mois. Monsieur EYRAUD regrette que l'équipe municipale ait fait croire à l'arrivée possible du tram-train. Monsieur le Maire lui répond que le projet ferroviaire est abandonné, en raison de son coût élevé, que le financement a toujours été le problème et que lui aussi, il en est déçu. Par ailleurs, il est d'accord avec Monsieur BABAD sur la nécessité de contractualiser avec le SYTRAL. Pour Monsieur EYRAUD, il faudrait rapidement relancer le contournement Ouest de l'agglomération lyonnaise et demande si la CCDSV ne pourrait pas exprimer officiellement un tel vœu.

-Révision du PLU : l'opposition remercie Monsieur le Maire d'avoir organisé une réunion publique le 15 décembre au Galet : il y a eu un vrai débat, qui a permis de démontrer que la population n'était pas opposée au logement social. Pour Monsieur EYRAUD, la ZAC pose problème en ce qu'elle n'apporte que 216 logements sociaux, mais la difficulté majeure demeure la mise en place des OAP, qui minent tout le territoire, alors que d'autres solutions existent. Il conseille au Maire d'écouter la population, qui attend une évolution du PLU et des propositions concrètes et que s'il reste en l'état lors de son approbation, l'opposition démissionnera en bloc. Monsieur le Maire se satisfait que Monsieur EYRAUD parle d'intérêt général et annonce que des discussions sont en cours avec les services de l'Etat, qu'il a rencontré plusieurs Talançonnais depuis la réunion et qu'il continuera de le faire. Dès la réception du rapport définitif du Commissaire-enquêteur, une ré-étude complète du projet sera effectuée et ce pourra être l'occasion de retravailler certains contours ou certaines modalités des OAP.

-PLUi : une information sur le PLU intercommunal sera à caler sur les mois de janvier ou février, le Conseil devant se prononcer avant le 31 mars 2017. Celui-ci prendra en compte les volets "Déplacements-Transports-Mobilité" et "Habitat".

-SYTRAIIVAL : la commune de Reyrieux a remporté le trophée dans la catégorie "collecte du verre-Points d'Apport Volontaire". A noter que ce trophée avait été conçu et fabriqué par des enfants inscrits dans l'atelier "nature et potager" des TAP.

-Vœux : les vœux de la commune et de la CCDSV auront lieu au Galet, respectivement le samedi 7 janvier à 18 heures et le lundi 23 janvier 2017 à 18h30.

-Commission urbanisme : Madame VIAL validera très prochainement les comptes rendus proposés par Madame BENNIER et Monsieur BABAD.

-Fêtes : Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers, ainsi qu'à leurs proches.

Les prochains Conseils municipaux devraient avoir lieu les mardi 24 janvier, lundis 20 février et 20 mars 2017.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Jacky DUTRUC

La secrétaire de séance,
Catherine BALANDRAS